

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DE LA CSS NORD ET
DES PERSONNES ET ORGANISMES ASSOCIÉS (POA) DU PPRT FINAGAZ
du 12 avril 2016**

INTITULÉ	NOM	STATUT	PRÉSENT/EXCUSE/ ABSENT
Collège administration			
Préfecture Haute-Garonne	Stéphane DAGUIN Julie DIRAT Valérie BAUTHIAN		Présent Présente Présente
SIRACED PC	Pierre DE LAENDER		Présent
SDIS	Lieutenant FAVA		Présent
DREAL	Elsa VERGNES David SABATIER Dimitri BROTTTE Sandrine GAU		Présente Présent Présent Présente
DIRECCTE	Fulvio INCORVAIA		Excusé
DDT	Fabienne ATHANASE		Présente
Collège collectivités			
Commune de Fenouillet	Mickael ROUMIGUIER Antonia PONTCANAL Henri RUFU, premier adjoint	Titulaire Suppléant	Absent Absente Présent
Commune de Lespinasse	Bernard SANCÉ Alvertina DE CARVALHO Catherine BONZOM	Titulaire Suppléant Service gestion des risques	Absent Absente Présente
Toulouse Métropole	Martine SUSSET Élisabeth TOUTUT-PICARD Sabine CHARDAVOINE	Titulaire Suppléante Direction de l'environnement	Présente Absente Présente
Conseil Départemental	Victor DENOUVION Marie-Claude FARCY	Titulaire Titulaire	Absent Excusée
Collège riverains			
VNF	Loïc CARIO Jean-Paul AUDOUARD	Titulaire Suppléant	Absent Présent
CCI	Jean-François RÉSEAU Henri VITRICE	Titulaire Suppléant	Absent Absent
FNE	Alain RIVIÈRE Alain POUGET	Titulaire Suppléant	Présent Absent
SNCF Mobilité	Sandrine COMBRES	Titulaire	Absente
SNCF Réseaux	Géraldine CASSEZ Adeline SALICETO	Titulaire Suppléant	Présente Absente
Géant Casino	Alain STREFF Alain GONZALEZ Antoine JABINET Éric OGET	Titulaire Suppléant Suppléant	Absent Absent Absent Présent
Association NORD EN VIE	Pierre FOURASTIE Jean-Louis REIGNOUX	Titulaire Suppléant	Présent Présent
Collège exploitants			
TOTAL MARKETING FRANCE	Pascal POTERALA Pascal OBRY Dominique MENO Kilian LOUISE	Titulaire Titulaire Suppléant Suppléant	Présent Absent Absent Présent

FINAGAZ	Frédéric MARTIN Yanis SIAMER Christophe NAGEOTTE Julie NGUYEN	Titulaire Titulaire Suppléant Suppléante	Absent Présent Présent Absente
Collège salariés			
TOTAL MARKETING FRANCE	Jean-Michel MANTECON Guy COTTAZ	Titulaire Suppléant	Absent Présent
FINAGAZ	Hugues DUOC NGUYEN Christophe THERMES	Titulaire Suppléant	Absent Absent
Les autres personnes et organismes associés (POA)			
Commune de Saint-Alban	Alain SUSIGAN		Présent
Conseil Régional Languedoc-Roussillon- Midi-Pyrénées	La présidente ou son représentant		Excusée

Invité :

LOPEZ Christian, cabinet IDE environnement

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte rendu de la réunion des personnes et organismes associés (POA) à l'élaboration du PPRT Finagaz du 29 janvier 2016
- 2) Projet de zonage réglementaire et stratégie du PPRT Finagaz
- 3) Bilan annuel 2015 de la société Finagaz et de la société TOTAL Marketing France
- 4) Questions diverses

La séance est ouverte à 14 heures 45 sous la présidence de Monsieur DAGUIN, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne.

1) Approbation du compte rendu de la réunion des POA à l'élaboration du PPRT Finagaz du 29 janvier 2016

Le compte rendu de la réunion du 29 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

2) Projet de zonage réglementaire et stratégie du PPRT Finagaz

Monsieur SABATIER détaille les éléments pris en considération pour l'établissement de la stratégie du PPRT Finagaz et rappelle les mesures clés de l'ordonnance du 22 octobre 2015.

S'agissant des locaux à usage d'habitation, trois secteurs de délaissement, dont le coût a été évalué à 900 000 euros, sont recensés dans le PPRT le long de la RD820. Il est proposé de prescrire des travaux pour la quinzaine d'habitations recensées dans le périmètre y compris jusqu'en zone b, dont le coût est évalué à 300 000 euros correspondant aux fourchettes maximales de dépenses par logement prévues par la loi.

S'agissant des locaux à usage d'activité, il est proposé :

- de ne pas inscrire les deux bâtiments de la SCI Destarac, inexploités, en secteur de mesures foncières, mais de limiter leurs usages futurs (sans activité permanente).
- d'inscrire les trois bâtiments commerciaux (Renovalu, Locamod et Briol) en secteur de délaissement, droit ouvert pendant 6 ans. Les propriétaires pourront proposer au préfet durant cette période des mesures alternatives de réorganisation ou de travaux de sécurisation des bâtiments s'ils préfèrent ne pas céder leur bien. Le coût des mesures foncières pour ces trois bâtiments, estimé par le service des Domaines au début de l'année 2016, s'élève à un peu plus de trois millions d'euros.

- pour les bâtiments de la SNCF, de ne pas ouvrir de secteur de mesures foncières, mais de restreindre leurs usages. Les travaux de renforcement (estimés à 220 000 euros) des postes d'aiguillage seront financés intégralement par la SNCF.
- pour le bâtiment de la SNCF occupé par du personnel SNCF et par des tiers, de ne pas ouvrir de secteur de mesures foncières, mais de laisser possible l'utilisation des locaux jusqu'à la fin des conventions d'occupation temporaire (COT). Les COT ne seront pas renouvelées s'agissant des installations concernées géographiquement par le PPRT.

Le coût total du PPRT s'élèverait ainsi à 4 235 000 euros (la répartition serait de 1,432 million d'euros pour l'État, 1,387 million d'euros pour l'exploitant, 493 300 euros pour Toulouse métropole, 590 000 euros pour le Conseil départemental et 303 700 euros pour le Conseil régional en cas de mise en œuvre de la répartition par défaut).

Monsieur SABATIER rappelle enfin les principes réglementaires soumis à la concertation ainsi que le calendrier et les modalités de travail envisagés.

Monsieur RIVIÈRE note que la COT de Naviland Cargo arrive à échéance dans huit ans seulement. Il est surpris qu'aucun dispositif de sécurité pour les salariés ne soit prévu d'ici là.

Monsieur SABATIER objecte qu'un délai de huit ans est fixé aux propriétaires des habitations pour réaliser les travaux de renforcement et que le délai d'ouverture au délaissement est par ailleurs de six ans. Par ailleurs, les contraintes du code du travail demeurent et ce, sans délai.

Madame VERGNES rappelle que l'activité de l'exploitant Finagaz n'est pas nouvelle et le risque induit a déjà été fortement réduit, notamment grâce à la mise sous talus des sphères. En outre, d'autres plans sont d'ores et déjà en œuvre et concourent à la sécurité tels que le plan particulier d'intervention en cas d'accident majeur sur le site.

Monsieur RIVIÈRE observe que la RD820 est saturée à hauteur du dépôt Finagaz. Il demande par ailleurs où en sont les discussions sur le projet AFNT (Aménagements ferroviaires au Nord de Toulouse).

Madame VERGNES indique que l'augmentation du trafic routier a été évaluée à l'occasion de l'extension récente du centre commercial Géant Casino. Il a été démontré que l'allongement du temps de passage dans le périmètre à haut risque n'était pas significatif dès lors que toutes les dispositions d'organisation de la circulation étaient prises au niveau du schéma routier.

S'agissant du projet AFNT, Madame VERGNES indique que la SNCF a l'ambition de protéger les deux voies existantes et les deux voies nouvelles par le biais d'une série d'ouvrages, dont le coût s'élèverait à une dizaine de millions d'euros.

Monsieur RUFU indique qu'une demande a été formulée pour réaliser au plus vite deux ronds-points autour du Géant Casino afin de fluidifier la circulation sur la RD820.

Monsieur RIVIÈRE constate qu'un bouchon devant le dépôt Finagaz a été observé la semaine passée. Aussi, il craint que le projet de rond-point ne soit pas suffisant.

Monsieur RUFU indique que le bouchon est généré par le retour des travailleurs depuis la métropole toulousaine vers le secteur Nord.

Monsieur OGET rappelle que la situation est transitoire puisque le centre commercial est en construction. Les aménagements devraient être finalisés en novembre 2016. Il assure que les études de trafic ont été réalisées finement, y compris pour les années suivant l'ouverture du centre.

Monsieur RIVIÈRE se déclare insatisfait des réponses apportées à la saturation du trafic routier.

Monsieur DAGUIN rappelle qu'un plan de déplacement urbain (PDU) est en cours d'élaboration pour fluidifier le trafic à l'échelle de la métropole.

Monsieur FOURASTIÉ estime que la RD820 ne peut être qu'extrêmement saturée du fait de la difficulté à franchir la Garonne au nord de la métropole. Seule la construction d'un pont résoudrait le problème de trafic.

Madame SUSSET confirme que cette question est étudiée à l'occasion de l'élaboration du PDU. Elle souligne que le pont évoqué soulève un problème de financement et assure que Toulouse Métropole prendra ses responsabilités en la matière.

Madame VERGNES rappelle que l'industriel a fourni d'importants efforts pour réduire le périmètre de danger : les mesures de réduction du risque à la source (mise des sphères sous talus, stockage des casiers de bouteilles, travaux sur les tuyauteries) ont permis de diminuer l'empreinte du PPRT tant du côté des voies SNCF que du côté de la RD820.

Monsieur RIVIÈRE regrette que la résolution du problème ne soit pas envisagée de manière globale. Il demande si le déménagement du site Finagaz ne serait pas plus utile et plus sûr.

Monsieur DAGUIN rappelle que les trois derniers PPRT du département doivent être terminés d'ici six à huit mois. Rien n'empêche que le PPRT évolue si des mesures transversales étaient envisagées.

Madame SUSSET rappelle qu'un PDU et un PLUiH sont en cours d'élaboration et que le SCOT est en cours de révision.

Madame VERGNES résume les trois points problématiques du PPRT :

- les habitations et activités économiques inscrites en secteur de délaissement possible,
- les bâtiments inoccupés en zone rouge pour lesquels le PPRT propose des restrictions sans contrepartie financière possible,
- les bâtiments de la SNCF loués à des tiers, pour lesquels il est proposé de converger vers un déplacement des activités via le non-renouvellement des COT et grâce à un financement exclusif de la SNCF.

3) Bilan annuel 2015 de la société Finagaz et de la société TOTAL Marketing France

Monsieur NAGEOTTE présente le bilan annuel 2015 de la société Finagaz : il présente le site et son organisation, il détaille les formations suivies en 2015 en matière de sécurité ainsi que :

- le maintien du système documentaire, le contrôle des équipements et le contrôle terrain,
- les travaux liés à la sécurité pour un montant de 70 000 euros en 2015,
- l'exercice POI annuel, réalisé le 18 novembre 2015 sur le thème d'une fuite enflammée au chargement d'un camion et à la suite duquel il a été demandé de s'accorder sur la nature des informations à donner aux pompiers, et les exercices de sécurité mensuels,
- la gestion des retours d'expérience,
- le contrôle du SGS,
- le bilan du PAS 2015 et le PAS 2016.

Monsieur RIVIÈRE salue les exploitants pour la qualité de leur accueil lors des visites organisées dans la matinée. Il demande pourquoi seuls 60 % des actions du PAS 2015 ont été réalisées.

Monsieur NAGEOTTE admet que 70 % des actions sont généralement réalisées. En 2015, de nombreuses actions ont été ralenties du fait de l'arrivée du nouvel actionnaire. Ce dernier a appliqué sa gestion de la sécurité et du management.

Monsieur RIVIÈRE demande si des alarmes anti-intrusions et des dispositifs de masquage des installations sont envisagés. Il s'inquiète enfin que le terrain vague jouxtant le site puisse être utilisé à des fins malveillantes pour attaquer les installations.

Monsieur NAGEOTTE fait savoir qu'une alarme anti-intrusion est déjà en place, reliée à un réseau de caméras 24h/24 et de lasers. S'agissant d'une attaque lancée depuis le terrain vague, il rappelle que les vannes sont fermées et que les réservoirs sont protégés par un talus épais.

Monsieur DAGUIN indique que des échanges avec la gendarmerie seraient utiles.

Madame VERGNES répond que la consultation des forces de l'ordre a eu lieu cet été.

Madame GAU précise que les forces de police et de gendarmerie considèrent qu'une haie végétale obstrue plus la visibilité qu'elle ne protège le site.

Monsieur RIVIÈRE demande s'il est normal d'avoir senti une odeur de gaz durant la visite de l'atelier. Il demande par ailleurs si l'accident survenu à Bassens pourrait survenir chez l'un des deux exploitants.

Monsieur NAGEOTTE rappelle que le gaz est inodore. Le peu de mercaptan libéré lors de l'opération destinée à faire sortir l'air des bouteilles et éviter leur explosion dégage une odeur.

Madame VERGNES indique que l'accident de Bassens est sans rapport avec les activités des deux exploitants Total et Finagaz puisqu'il concerne une entreprise de transport de matières dangereuses qui comprenait une aire de stationnement interne de camions utilisée la nuit et le week-end. L'enquête administrative étant en cours, il est impossible de tirer quelques conclusions. Cependant d'après les informations, suite à un incendie qui a engendré l'explosion du camion, quelques fragments de la citerne ont été projetés à plusieurs centaines de mètres. Madame VERGNES rappelle que les périmètres actuels d'action publique pour la maîtrise des risques technologiques que sont le périmètre PPRT et le périmètre PPI (plus large encore que le périmètre PPRT) sont importants pour les deux sites Seveso Total et Finagaz.

Monsieur DAGUIN confie la présidence de la réunion à Madame DIRAT.

Monsieur POTERALA présente le bilan annuel 2015 du site de Lespinasse de la société Total Marketing France. Il présente le dépôt et ses certifications, puis les formations sécurité suivies en 2015, les investissements réalisés en matière de sécurité en 2015 (314 000 euros) et en matière d'environnement (311 000 euros), les décisions individuelles dont le dépôt a fait l'objet, le compte rendu des incidents et accidents, les plans d'urgence (POI et PPI), le programme pluriannuel de réduction des risques et le rapport environnement du groupe Total.

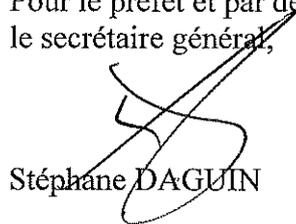
Monsieur RUFUFAU félicite les équipes des deux sites pour la visite organisée dans la matinée et se déclare rassuré.

4) Questions diverses

Monsieur SABATIER indique, s'agissant des travaux prescrits aux habitations situées à Lespinasse par le PPRT Total Lespinasse approuvé en 2012, que neuf riverains sur les 11 logements visés ont souhaité être accompagnés. Les travaux ont été financés à 100 % et l'accompagnement s'est réalisé de mai 2014 à mars 2016 par le biais de l'opérateur logement Urbanis. Les travaux sont achevés et les riverains en sont satisfaits. L'opération qui est achevée servira pour les autres PPRT.

La séance est levée à 16 heures 25.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,


Stéphane DAGUIN

